



Bruxelles, le 20.4.2016  
COM(2016) 231 final

ANNEX 1

**ANNEXE**

*à la*

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU  
CONSEIL EUROPÉEN ET AU CONSEIL**

**Premier rapport sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la déclaration UE-  
Turquie**

**Augmentation du financement au titre de la facilité en faveur des réfugiés en Turquie à la suite de la déclaration du 18 mars**

<p><b>Mesures à court terme</b> Deux séries de mesures à court terme ont été élaborées. 1- Pour l'aide humanitaire, les contrats signés ou à signer d'ici juillet s'élèvent à <b>165 millions d'EUR</b>. 2- Le Fonds fiduciaire de l'UE en faveur de la Syrie a recensé une réserve de 9 projets à lancer, d'un <b>montant de 202 millions d'EUR</b>.</p>	<p>Lors de la première réunion du comité directeur de la facilité, le 17 février, la Commission a reçu mandat de mettre en œuvre une <b>réserve de mesures à court terme</b> axées sur l'octroi d'une nouvelle aide humanitaire et l'accès à l'éducation, sur la base des 250 millions d'EUR prévus dans le budget 2016 de l'UE pour la facilité.</p>				
	<p align="center"><b>18 mars</b></p> <p>Exécution des premiers paiements au titre de la facilité (passation par la Commission d'un contrat de 40 millions d'EUR avec le Programme alimentaire mondial et signature par le Fonds fiduciaire de l'UE en faveur de la Syrie d'un contrat régional doté d'un volet de 37 millions d'EUR pour la Turquie avec l'UNICEF). Versement des avances correspondantes d'un montant de 65 millions d'EUR.</p>	<p align="center"><b>11 avril</b></p> <p>Approbation par le Conseil du Fonds fiduciaire de l'UE de nouvelles notes conceptuelles; préparatifs en cours en vue d'une réserve de projets supplémentaires d'un montant de 165 millions d'EUR.</p>	<p align="center"><b>18 avril</b></p> <p>Signature par la Commission de nouveaux contrats d'un montant de 50 millions d'EUR avec 15 partenaires humanitaires. Versement des avances correspondantes d'un montant de 5,6 millions d'EUR<sup>1</sup>.</p>	<p align="center"><b>D'ici fin avril</b></p> <p>Signature par le Fonds fiduciaire de l'UE de contrats d'un montant de 76 millions d'EUR, axés sur les moyens de subsistance, la santé, l'éducation et un soutien psychosocial.</p>	<p align="center"><b>D'ici juillet</b></p> <p>Signature par la Commission de nouveaux contrats d'un montant de 75 millions d'EUR<sup>2</sup>.  Signature par le Fonds fiduciaire de l'UE de nouveaux contrats d'un montant de 88 millions d'euros mettant particulièrement l'accent sur la protection des groupes vulnérables</p>
<p><b>Approche accélérée et cadre stratégique applicable aux actions relevant de la facilité en faveur des réfugiés en Turquie</b></p>	<p>L'<b>approche accélérée</b> pour la mise en œuvre de la facilité comporte provisoirement <b>cinq volets de financement</b> (aide humanitaire, infrastructures et soutien socio-économique, domaines supplémentaires de financement par l'intermédiaire du fonds fiduciaire de l'UE en faveur de la Syrie, mesure spéciale en faveur des migrants renvoyés et mesure spéciale dans les domaines éducatif et sanitaire). Elle sera complétée à la lumière des résultats de l'<b>évaluation globale des besoins</b> effectuée conjointement par l'UE et la Turquie, qui seront disponibles d'ici la fin du mois d'avril, et s'insérera dans un <b>cadre stratégique plus vaste applicable aux actions</b>.</p>				
	<p align="center"><b>13-15 avril</b></p> <p>Mission de programmation en Turquie effectuée par la Commission: approche accélérée présentée et développée en vue de la préparation du cadre stratégique.</p>	<p align="center"><b>Fin avril</b></p> <p>Réception par les membres du comité directeur d'un projet de cadre stratégique des actions ainsi que du texte final de l'évaluation globale des besoins effectuée conjointement par l'UE et la Turquie.</p>		<p align="center"><b>12 mai</b></p> <p>Convocation de la 2<sup>e</sup> réunion du comité directeur de la facilité pour examiner les résultats obtenus jusqu'à présent, analyser l'évaluation globale des besoins effectuée conjointement par l'UE et la Turquie et discuter et convenir du cadre stratégique des actions.</p>	
<p><b>Approche accélérée</b>  <b>Calendrier pour les cinq volets</b></p>	<p>La Commission étudie toutes les options permettant d'augmenter rapidement le flux de financement. Les partenaires de mise en œuvre varieront selon la nature de l'activité entreprise en vue de maximiser l'efficacité et la durabilité.</p>				
	<p align="center"><b>19 avril</b></p> <p>Première mesure spéciale de <b>60 millions d'EUR</b> portant sur la fourniture de vivres, d'abris et de soins de santé aux migrants renvoyés depuis la Grèce, convenue par la</p>	<p align="center"><b>22 avril</b></p> <p>Table ronde avec les institutions financières internationales afin de constituer une liste d'activités</p>	<p align="center"><b>Fin avril</b></p> <p>Mise au point de la mesure spéciale dans les domaines éducatif et sanitaire.</p>	<p align="center"><b>2<sup>e</sup> semestre 2016</b></p> <p>Élaboration par la Commission d'une stratégie concernant un filet de sécurité sociale d'urgence et de mesures</p>	<p align="center"><b>En continu</b></p> <p>Nouveaux projets relevant du Fonds fiduciaire de l'UE en faveur de la Syrie dans des domaines non couverts par d'autres volets: accès au</p>

<sup>1</sup> Pour les contrats signés par la Commission, les avances représentant jusqu'à 80 % de la valeur contractuelle sont en principe versées dans les 30 jours qui suivent la signature du contrat.

<sup>2</sup> Pour les contrats signés par le Fonds fiduciaire de l'UE, jusqu'à 90 % du budget pour la première année est versé dans les 30 jours qui suivent la signature du contrat.

	Commission. Elle couvrira les dépenses encourues à compter du 4 avril, date des premiers retours.	envisageables en matière d'infrastructures et de soutien socioéconomique.		complémentaires de l'ordre de 435 millions d'EUR.	marché du travail, actions communautaires, subventions de moindre montant, autres mesures d'intégration et non juridiquement contraignantes.
--	---	---	--	---	--